

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 avril 2016 à 19 heures

*Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, adjoints,
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT,
Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Patricia ROCHEY.*

*Conseillers absents excusés : Jean-Paul CHAILLET pouvoir à Martine PERRAT, Philippe JUPPET,
Dominique PICODOT pouvoir à Jean-Michel MOUREAU, Sébastien BERT
pouvoir à Christian PROTET.*

Secrétaire de séance : Aurélie FOREST

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 3 mars 2016.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Maire rappelle au Conseil que la mutualisation du personnel des communes dans le cadre des transferts de compétences va être mise en place par la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » à partir de janvier 2017. Cette mutualisation concernera dans un premier temps les secrétaires de mairie nouvellement recrutées, notamment Mme PLISSONNIER Alexandra qui ne sera donc pas embauchée par la commune de Saint-Cyr mais par la CC « Entre Saône et Grosne ».

Les compensations financières attribuées à notre commune par la CC « Entre Saône et Grosne » seront diminuées du montant des charges de personnel.

Dans l'attente de ce dispositif (jusqu'à la fin de l'année 2016), la CC « Entre Saône et Grosne » facturera à la commune de St Cyr le montant du salaire de Mme PLISSONNIER et des charges afférentes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces explications,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la CC « Entre Saône et Grosne » pour la période du 24 mai au 31 décembre 2016.
- Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

MAINTENANCE LOGICIEL ETAT CIVIL

Le Maire informe le Conseil que le contrat de licence/maintenance du logiciel d'état civil est arrivé à son terme en fin d'année 2015 et propose le renouvellement de celui-ci. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement dudit contrat avec la société ARCHIVES MULTIMEDIA pour une période de 3 ans (2016 à 2018) pour un coût annuel de 160 € HT.

POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2016

- **LOCAL ASSOCIATIF**

Le Maire informe le Conseil qu'il est prudent de prévoir une rallonge budgétaire pour intégrer des dépenses de raccordement électrique et eau, non prévues dans le budget initial. Le nouvel estimatif se monte à environ 180 000 €. Il ajoute que l'appel d'offres a été lancé et que le coût final pourrait diminuer.

- **SIGNALISATION**

Le Conseil Municipal valide l'achat de matériel signalétique : Stationnement réservé pour le cimetière et panneau « Point de rassemblement » à mettre dans la cour d'école dans le cadre des nouvelles mesures de sécurité. Coût : 410,44 € TTC.

- **ATELIER MUNICIPAL**

D'après les premiers devis reçus pour l'aménagement de l'atelier municipal, le coût total des travaux serait de l'ordre de 68 000 € TTC.

Le Maire informe d'autre part qu'il a fait estimer le bâtiment de la ferme MOINE pour éventuellement le mettre en vente. Cette recette permettrait de financer les travaux et éviterait le recours à l'emprunt. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à contacter 3 agences immobilières.

Le Maire précise qu'il reste environ 32 000 € à rembourser sur l'emprunt contracté en 2011 pour l'achat de la propriété MOINE.

- **SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe le Conseil que le bureau d'études CHALEAS a réalisé une étude sur la performance énergétique de la salle. Il en ressort que le changement des menuiseries qui sont en simple vitrage, la pose de volets, le remplacement du générateur d'air chaud et des luminaires permettraient de réaliser des économies d'énergie non négligeables, soit un gain de 30 % sur les consommations de chauffage et de 77 % sur les consommations d'électricité. Le Maire ajoute qu'il s'est renseigné auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais et qu'il serait possible d'obtenir jusqu'à 80 % de subventions de l'Etat, du Département, de la Région et des fonds européens.

D'autres aménagements à l'intérieur de la salle et divers travaux de réfection électrique et d'accessibilité pourraient être inclus dans ce projet et bénéficier des aides ci-dessus.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de cette opération qui sera inscrite plus tard au budget lorsque le projet sera plus avancé.

Dans un premier temps, le coût de l'étude et de la maîtrise d'œuvre qui se chiffrent à environ 4 000 € TTC seront inscrits au budget 2016.

- **PLAN COMMUNE**

Après avoir étudié le devis de l'entreprise LOL GIRE concernant la création et la fabrication d'un plan de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

- **RADAR PEDAGOGIQUE**

Le Maire informe l'assemblée que le Département a validé la demande de subvention pour l'acquisition d'un radar pédagogique. Le dossier sera examiné en octobre 2016 par la Commission Permanente du Département. L'autorisation de réaliser ces travaux avant la date d'obtention de la subvention a été donnée et cette opération pourra démarrer prochainement.

Rappel du coût : 3 893,70 € TTC avec un taux de subvention de 40 %, ce qui porterait le montant de la subvention à 750 € ou plus si la base de calcul de la subvention comprend les frais annexes (logiciel, alimentation solaire et installation) en plus du matériel.

- **REFECTION ELECTRIQUE DE L'EGLISE**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis relatif à la réfection de l'installation électrique de l'église. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet mais souhaite que d'autres artisans soient consultés. Il est décidé d'inscrire ce projet au budget.

- **DEFIBRILLATEUR**

L'achat groupé avec d'autres communes, piloté par la mairie de Sennecey, a bien avancé. L'achat du matériel pour Saint-Cyr se chiffre à 1 858 € HT et l'aide attendue de la part de la CNP et du Crédit Agricole serait de 1 149 €.

- **TRAVAUX DANS LES BOIS**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de l'ONF qui concerne des travaux dans les parcelles 4 et 5. Montant TTC : 503,12 €

BUDGET PRINCIPAL 2016

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour le budget primitif 2016 de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 482 619 € et un équilibre en section Investissement de 361 475 €.

INVESTISSEMENTS PREVUS AU BUDGET PRINCIPAL

<u>ATELIER MUNICIPAL</u>	DEPENSES	Travaux d'aménagement	72 680 € (dont report 4 680 €)
	RECETTES	Emprunt	40 000 €
<hr/>			
<u>VOIRIE</u>	DEPENSES	Arbustes aménagement paysager (report).....	600 €
		Travaux de voirie (report)	16 000 €
		Panneau d'affichage école (report).....	900 €
		Reconstruction du puits (report)	8 757 €
		Signalisation	500 €
		Installation d'un radar pédagogique.....	3 900 €
	RECETTES	Subventions département travaux de voirie (report) ..	2 088 €
		Subvention « Amendes de police » sur radar	750 €
<hr/>			
<u>MAIRIE</u>	DEPENSES	Report défibrillateur	2 400 €
	RECETTES	Subventions Crédit Agricole et CNP	1 149 €
<hr/>			
<u>ECOLE</u>	DEPENSES	Travaux de réfection électrique	2 610€
<hr/>			
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	DEPENSES	Maîtrise d'œuvre pour travaux d'amélioration énergétique	4 000 €
		Travaux de mise en accessibilité	2 400 €
		Travaux de réfection électrique	1 200 €
<hr/>			
<u>BOIS</u>	DEPENSES	Travaux ONF (dont report 5 349 €).....	5 799 €
<hr/>			
<u>EGLISE</u>	DEPENSES	Travaux de réfection électrique	5 000 €
<hr/>			
<u>LOCAL ASSOCIATIF</u>	DEPENSES	Construction local (dont report 20 000 €)	180 144 €
	RECETTES	Report Subvention Département	10 000 €
		Report Subvention DETR	35 081 €
		Report Subvention Réserve Parlementaire.....	3 000 €
		Emprunt (dont report 110 000 €).....	130 000 €

AUTRE DEPENSES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du capital des emprunts : 24 249 €

AUTRES RECETTES DE LA SECTION INVESTISSEMENT

- Remboursement du fonds de compensation de la TVA : 5 900 €
- Taxe d'aménagement : 5 000 €. Il est précisé que ce montant n'est pas communiqué par les services fiscaux et qu'il s'agit d'une estimation.

FONCTIONNEMENT – QUELQUES REMARQUES

DEPENSES

- Augmentation des dépenses du SIVOS
- Dépense exceptionnelle : classement des archives pour un montant de 7 063 €.
- Prise en compte de la mise à disposition du personnel par la CC « Entre Saône et Grosne » avec un transfert des charges de personnel sur le compte « Personnel extérieur »
- Entretien des voies et réseaux : le marquage de la signalisation horizontale (passage piétons, arrêts de bus, Cédez le passage, STOP) ainsi que les jeux de cour (marelle et escargot) seront refaits au printemps par la société TOURNUSIENNE DE MARQUAGE. Montant : 2 204,40 € TTC.
- Remplacement des cellules et horloges de l'éclairage public : 2 200 €

RECETTES

- **VENTE DE BOIS**
 - Le montant (5 000 €) a été estimé et sera connu après la vente des chênes d'une partie des parcelles 10 et 11.
- **DOTATIONS DE L'ETAT**
 - La baisse de la DGF se poursuit : moins 9,59 % par rapport à 2015, soit une diminution de 7 899 €. En 2015, la baisse était de 7,26 % par rapport à 2014, soit une diminution de 6 446 €
 - La dotation de solidarité rurale cible de 6 441 € perçue par la commune en 2014 n'a pas été reconduite, ni en 2015, ni en 2016.
- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT**
2 479 € pour le classement des archives.
- **IMPOTS DIRECTS**
Le montant des bases de calcul de la taxe d'habitation est provisoire et risque d'être revu à la baisse (environ 2 %) suite à des dégrèvements possibles pour certains contribuables. Il en a été tenu compte dans le budget.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier en 2016, les taux d'imposition qui sont les suivants :

Taxe d'habitation.....	8,44 %	Taxe foncier non bâti	39,18 %
Taxe foncier bâti.....	11,59 %		

Le Maire précise que les communes sont invitées à ne pas augmenter les taxes, ce qui devrait permettre à la CC « Entre Saône et Grosne » de percevoir des participations supplémentaires de l'Etat qui seront intégralement reversées aux communes ou réparties par fonds de concours.

SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes :

- CCAS 1 000 €
- Office National des Anciens Combattants 50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, le budget primitif 2016 du service assainissement de la commune qui présente un équilibre en section Fonctionnement de 72 036 € et un équilibre en section Investissement de 165 195 €.

Ce budget prévoit principalement la poursuite de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement.

VENTE DE PEUPLIERS

Le Maire rappelle à l'assemblée que deux lots de peupliers (au total 158 arbres) ayant atteint leur maturité avaient été mis en vente en décembre 2015 moyennant un prix minimum garanti. Ce lot de peupliers n'a pas trouvé preneur au prix convenu (3 000 €).

Le Maire explique que la société SYLCOBOIS propose le prix de 2 500 € pour ces 2 lots. Il ajoute qu'il va devenir urgent d'abattre ces arbres. Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

BAISSES DE TENSION DU CHEMIN DE L'EFFOUREY

Le Maire informe le Conseil que les riverains du chemin de l'Effourey subissent depuis plusieurs années des baisses de tension qui provoquent des dérèglements de leurs équipements électriques.

Il ajoute qu'il a signalé plusieurs fois ce problème au SYDESL et à ERDF. Un programme d'enfouissement et de renforcement sera finalement programmé fin 2016, début 2017. Les travaux seront pris en charge en totalité par le SYDESL. Restera à la charge de la commune, l'enfouissement des lignes téléphoniques et éventuellement un candélabre.

SIVOS

Le Maire informe le Conseil que la commune de Marnay pourrait, pour diverses raisons notamment budgétaires, quitter le SIVOS et le SIVU, pour rejoindre la commune de VARENNES-LE-GRAND.

La séance est levée à 21h45.

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 7 avril 2016

Le Maire
Christian PROTET